



REGLEMENT INTERIEUR ESPACE AQUATIQUE

- 1- Il est mis à disposition un vestiaire à l'entrée de l'espace aquatique pour y déposer chaussures et vêtements
- 2- La douche est obligatoire avant d'aller dans les bassins. Il y a une douche dans le vestiaire et une au niveau du pédiluve.
- 3- Il y a un portillon sécurisé à l'entrée afin d'empêcher les enfants non accompagnés d'y entrer seuls
- 4- Toutes chaussures sont interdites dans l'espace aquatique après le passage du pédiluve et ce pour des raisons d'hygiène.
- 5- Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte responsable.
- 6- Les bouées sont interdites dans l'espace couvert sauf les brassards enfants. Pour l'espace extérieur seules les petites bouées sont autorisées .
- 7- Les jeux de balles et ballons sont interdits dans tout l'espace aquatique afin de ne pas gêner les autres usagers.
- 8- Tenue de bain : ne sont autorisés que les maillots de bains (short de bain interdits) et ce maillot de bain ne doit pas recouvrir les épaules ni le cou. Ces dispositions sont dans un but d'hygiène afin d'éviter la surconsommation de chlore et ainsi la production de chloramines qui sont nocives pour la santé.
- 9- Il est interdit toute consommation de denrées alimentaires et d'alcool au sein de cet espace.
- 10- Pour des raisons de sécurité il est interdit de courir.